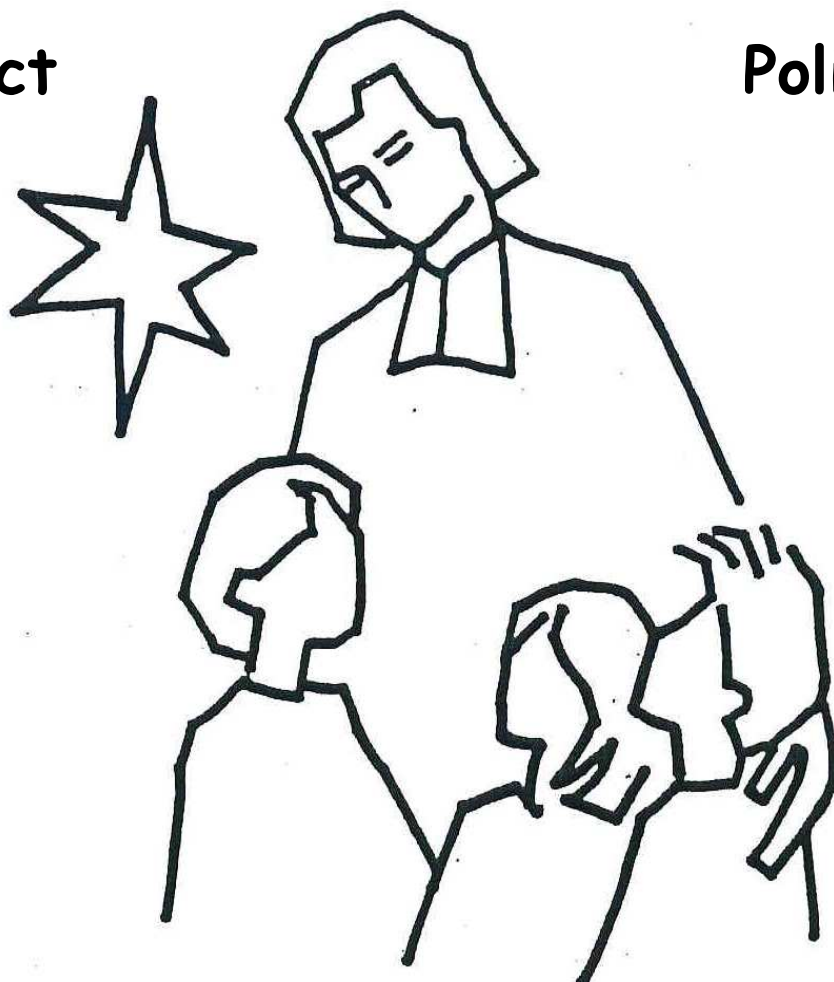


REGLEMENT DE L'ECOLE LA SALLE - FELIX AUNAC
Classes de primaire
SITE Félix Aunac (Rue Danton)

Accueil de tous

Respect

Politesse



Discipline

Travail

Eveil à la foi
Catéchèse

CLASSES DE PRIMAIRE - Rue Danton



HORAIRES

L'Ecole Félix Aunac fonctionne sur une semaine de 4 jours. Elle est ouverte les lundi, mardi, jeudi, et vendredi de 7h15 à 18h30.

Les cours ont lieu le matin de 8h50 à 11h55 pour les CE1
de 8h50 à 12h00 pour les CE2, CM1 et CM2
et l'après-midi de 13h40 à 16h45 pour tous.

A noter : les élèves de primaire dont les classes se situent sur le site Jean-Baptiste de La Salle (rue Bory St Vincent) ont les horaires spécifiques correspondant à ce site.

Un accueil des seuls élèves à besoins éducatifs particuliers est programmé certains mercredis matins pour du soutien sur proposition de l'équipe enseignante et en accord avec la famille.



ENTRÉES et SORTIES

Les entrées et les sorties se font par le portail de la rue Danton et par cet accès uniquement.

Nous vous prions de veiller au stationnement correct des véhicules afin de ne pas gêner la circulation de la rue et de ne pas provoquer de ralentissement.

Les enfants sont déposés par les parents sur le site principal (rue Danton) avant 8h50 (avant 8h40 pour les élèves ayant leur classe site JBS). Les parents s'assurent que les enfants rentrent dans la cour du primaire. Si vous accompagnez votre enfant, nous vous demandons de ne pas rentrer sur la cour sauf en cas de rendez-vous particulier.

Pour les sorties de 16h45, nous vous demandons de bien vouloir respecter les consignes :

- Les parents attendront leurs enfants exclusivement sous l'agora, derrière le mur côté collège.
- Afin d'éviter un trop grand afflux d'élèves, les enfants, en fonction de leur classe, sortiront soit par le portillon escamotable (CE1 et CE2) soit par le portail jouxtant le bureau des Conseillers d'éducation (CM1 et CM2).

Si une autre personne que les parents doit venir chercher l'enfant, ce dernier sera confié sous condition d'une autorisation écrite et sur présentation d'une pièce d'identité.

ABSENCES et RETARDS



Le contrôle des présences et des absences est effectué chaque demi-journée sur un registre d'appel tenu par l'enseignant.

Les parents sont tenus de faire connaître le motif précis de l'absence par téléphone le jour même. Au retour, l'enfant présentera à l'enseignant un mot d'excuse. Si l'absence a dépassé 48h, l'élève donnera un certificat médical.

Rappelons que la scolarité est obligatoire à partir de 6 ans et que les élèves doivent être présents durant les temps de classe.

Toute absence qui n'a pas pour raison la maladie ou les soins, doit donc rester exceptionnelle et faire l'objet d'une information préalable afin d'éviter la désorganisation des cours.

Les parents veilleront aux heures d'entrées et de sorties, de manière à ce que leurs enfants arrivent à l'heure. Cela est particulièrement important pour la comptabilisation des repas qui se fait dès l'entrée en classe. Des retards répétés peuvent entraîner une sanction.

Notez qu'un suivi des absences et retards est effectué par les autorités académiques : un relevé doit être envoyé par l'école mensuellement pour signaler tout excès non justifié.



RESTAURATION

Le repas se compose de 5 éléments : les quantités sont adaptées aux différentes classes d'âge.

Les élèves doivent respecter l'ordre de passage au self, éviter le gaspillage et respecter la nourriture, les locaux et le personnel.

Il leur est interdit de sortir de la nourriture de la salle de restauration.



SANTE - HYGIENE - BIEN ÊTRE

Nous n'avons pas le droit d'administrer des médicaments même sur ordonnance médicale, sauf en cas d'asthme et allergies particulières dans le cadre d'un protocole médical.

Nous vous demandons de prévenir l'école en cas de maladie contagieuse et de fournir au retour de l'enfant un certificat de non contagion.

Si un enfant est malade ou se blesse à l'école, les parents sont informés et les mesures nécessaires sont prises (organisation du retour à la maison, appel d'un médecin, des secours...)

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête de leurs enfants. Merci de nous signaler leur éventuelle présence. Il existe désormais des produits très efficaces tant sur le plan préventif que curatif. La vigilance et le traitement immédiat permettent d'éviter une large propagation.

Après avertissement des parents de la présence de poux sur leur enfant et sans intervention rapide de leur part, l'accueil de l'enfant pourra être suspendu.

Nous tenons, en outre, à vous rappeler que les cigarettes et animaux (même tenus en laisse) sont interdits dans l'enceinte des lieux publics et donc de l'école.



Les classes du rez-de chaussée peuvent être particulièrement gênées par les fumées de cigarettes, les bruits ou conversations à proximité de leurs fenêtres. Pour le bien-être des enfants de ces classes, nous vous remercions d'y être attentifs.

Evitez les sucreries, bonbons... Si votre enfant a besoin d'un goûter, préférez un fruit ou des céréales dans une boîte réutilisable. Evitez les emballages individuels coûteux et polluants. Merci.



CAHIER DE LIAISON

C'est le lien entre les parents et les enseignants.

Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées par les parents, après que ceux-ci en auront pris connaissance. De même, les parents pourront inscrire une demande de rendez-vous, etc.



PUNITIONS

Une bonne intégration à la vie scolaire devrait rendre inutile toute sanction à l'école.

Les petits manquements à la discipline (bavardages, distraction...) peuvent donner lieu à des réprimandes ou un avertissement oral qui sont, le cas échéant, portés à la connaissance de la famille.

Les infractions au règlement, l'indiscipline, la mauvaise tenue, le manque de travail seront signalés aux parents soit :

- par un avertissement écrit porté sur le cahier de liaison et accompagné ou non d'une sanction (copie, devoir à refaire, exercice supplémentaire, travail d'intérêt général...).
- par une retenue (le vendredi soir, mercredi matin ou mercredi après-midi selon le niveau de l'enfant et la gravité de la faute) : un billet remis à l'élève au moins 48 heures avant devra être signé par les parents et présenté à la directrice.
- par la convocation des parents à l'école.

Dans les sanctions, il sera recherché la réflexion autour de la faute et sa réparation.



EDUCATION

ATTENTES CONCERNANT LA VIE DE L'ECOLE

Nous insistons particulièrement sur la **POLITESSE**. Chacun a le souci de respecter l'autre et ses différences.

Il faut apprendre aux élèves à ne pas laisser traîner les papiers et les débris en classe, en étude, dans les couloirs ou sur la cour de récréation.

Dans chaque classe, à tour de rôle, individuellement ou par équipe, il sera proposé aux élèves le nettoyage quotidien et l'aération des locaux. Sera encouragée la pratique de l'ordre, de l'hygiène et de la propreté dans leur salle de classe.

Nous demandons instamment aux élèves de ne pas cracher, dire des grossièretés, et de ne pas s'interpeller d'une manière inconvenable.

EDUCATION - ATTENTES CONCERNANT LA VIE DE L'ECOLE (suite)

Les portables, jeux électroniques ou jouets divers (à l'exclusion des jeux de cour traditionnels) ainsi que le chewing-gum sont interdits dans l'établissement.

Toute bousculade, tout comportement violent (bagarre ou jeu) est injustifiable et sera sévèrement réprimandé.

Chaque famille veillera à ce que l'enfant ait une tenue générale correcte adaptée à la vie de l'école (pas de tenues trop dénudées ou excentriques, de cheveux de couleurs, de percings...).



Les vêtements seront marqués au nom de l'enfant. A chaque période, les vêtements oubliés seront exposés sur la murette sous l'agora quelques jours avant la sortie. Les vêtements non récupérés et non marqués seront confiés à une association caritative.

Aucun objet de valeur, aucun objet pouvant occasionner des dégâts sur les personnes et les biens ne doit être introduit dans l'école.



INFORMATION CIVIQUE ET RELIGIEUSE EDUCATION DE LA FOI

L'école Félix Aunac est ouverte à tous, sans distinction d'opinion, de race ou de religion. Nous exigeons de chacun le respect des opinions personnelles et religieuses, à condition qu'elles ne portent pas atteinte à la morale et ne compromettent pas le bon ordre.

L'école Félix Aunac est une école catholique. A ce titre, en plus d'un esprit de partage, de dialogue, de prière, de respect mutuel que chacun essaie de promouvoir quotidiennement, est assurée une éducation à la foi chrétienne à l'intérieur de l'Etablissement (éveil à la foi ou catéchèse pour tous). Est aussi proposée la préparation des sacrements en lien avec la paroisse Ste Foy d'Agen.





SIGNATURES

